GEMAPI

Délibération 21 : Bassin versant du Lac du Bourget - Convention d'application 2024 entre Grand Lac et le CISALB relative à l'exercice de la compétence GEMAPI

1 DOCUMENT - Publié le 18 février 2025



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

B_2024-09-03_DELIB21.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF 1.5 MO)

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/bureau-communautaire/bureaux-communautaires-2024/bureau-communautaire-du-9-janvier-2024/deliberations-1-1-1-1-1-1/deliberation-21-bassin-versant-du-lac-du-bourget-convention-dapplication-2024-entre-grand-lac-et-le-cisalb-relative-a-lexercice-de-la-competence-gemapi-36983?

TÉLÉCHARGER | (PDF, 1,3 Mo)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.